

Code de conduite des fournisseurs

Behaven existe pour encourager les comportements les plus bénéfiques pour la société et la planète. Pour ce faire, nous travaillons avec les gouvernements et les entreprises pour utiliser le pouvoir des sciences comportementales afin de rendre les gens acteurs de la durabilité. Nous attendons de nos fournisseurs, y compris leurs sous-traitants et leur chaîne d'approvisionnement, qu'ils respectent certaines normes éthiques lorsqu'ils travaillent avec et pour Behaven.

Le présent Code de conduite définit les normes que nous attendons de nos fournisseurs, de leurs sous-traitants et de leur chaîne d'approvisionnement. Le respect de ce Code est pris en compte dans notre processus de diligence raisonnable pour tous les fournisseurs.

Protection de l'environnement

En tant qu'organisation visant à encourager les comportements les plus bénéfiques pour la société et la planète, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent et promeuvent la protection de l'environnement et qu'ils respectent les lois et réglementations environnementales. Nous attendons d'eux qu'ils promeuvent la responsabilité environnementale et qu'ils nous aident à utiliser des biens et des services qui contribuent à atténuer notre impact sur l'environnement, ainsi qu'à mieux gérer et utiliser les ressources telles que l'énergie, le papier, l'eau et les déchets.

Esclavage moderne

En tant qu'organisation, nous prenons très au sérieux nos responsabilités liées à l'esclavage moderne, au travail éthique et aux pratiques de la main-d'œuvre. Nous pensons que toute forme d'exploitation est condamnable et nous nous engageons à faire de notre mieux pour garantir que nos activités caritatives et nos chaînes d'approvisionnement sont exemptes d'esclavage et de traite des êtres humains.

Les fournisseurs doivent adhérer aux principes de travail suivants :

- Il n'y a pas de travail forcé, quel qu'il soit, y compris la traite des êtres humains ou la servitude pour dettes, et il n'est pas exigé des travailleurs qu'ils déposent leur passeport ou d'autres pièces d'identité auprès de leur employeur, ni qu'ils versent des acomptes qui sont "consommés".
- Les travailleurs ont le droit à la négociation collective et à la liberté d'association.
- Le travail des enfants n'est pas utilisé.
- Les travailleurs ont accès à des installations appropriées et à un environnement sûr et hygiénique dans lequel ils peuvent travailler.
- Les heures de travail doivent être conformes aux lois nationales et aux conventions collectives et toutes les heures supplémentaires doivent être volontaires. Vos employés doivent avoir accès à des périodes de repos et à des congés pour le personnel.
- Au moins le salaire minimum légal local doit être payé sans discrimination à tous les employés et toutes les déductions non légales doivent être effectuées avec le consentement libre de l'employé.

Dénonciation des abus

Les fournisseurs doivent fournir une méthode permettant au personnel de faire part de ses préoccupations en toute confidentialité. Ils doivent assurer la protection du personnel lorsqu'il signale une mauvaise conduite ou fait part de ses préoccupations concernant sa propre organisation ou une autre, que ces préoccupations s'avèrent exactes ou non (à



condition qu'il n'y ait pas d'intention malveillante), et veiller à ce que tous les employés concernés soient traités de manière équitable et transparente.

Pots-de-vin et corruption

Toute offre, paiement, sollicitation ou acceptation de pots-de-vin, de paiements de facilitation ou de commissions occultes est inacceptable. Nos fournisseurs ne doivent pas s'engager dans, ou encourager de quelque manière que ce soit, la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, les actes visant à inciter le destinataire à agir de manière inappropriée ou à influencer les décisions commerciales.

Chaîne d'approvisionnement

Nos fournisseurs sont censés soutenir les conditions de commerce équitable pour les producteurs, lorsqu'elles existent. Cela inclut, sans s'y limiter, les exigences suivantes que les fournisseurs doivent respecter :

- Nommer les sous-traitants par le biais d'un processus ouvert et équitable, tel que la publication de ces opportunités dans la mesure du possible ;
- Agir à tout moment avec respect et intégrité, y compris une comptabilité ouverte et transparente ;
- Ne pas imposer à leurs fournisseurs ou à l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement des conditions contractuelles non viables ou inéquitables, ni permettre l'exploitation déloyale d'une position dominante sur le marché ou auprès des clients.

Confidentialité et protection des données

Les fournisseurs doivent protéger les données personnelles et les informations confidentielles contre toute utilisation, divulgation, accès, perte, altération, dommage et destruction non autorisés et illégaux.

Utilisation des réseaux sociaux

Les fournisseurs doivent s'abstenir de toute activité irrespectueuse, non professionnelle, harcelante, diffamatoire, discriminatoire et interdite sur les plateformes de médias sociaux.

Fournisseur :

Nom : _____

Signature : _____

Société : _____

Date : _____